

Groupe CHEGARAY
Société Anonyme au capital de 53.070.200 Francs
Siège Social : 1, quai George V - 76600 LE HAVRE
R.C.S. LE HAVRE B 399 798 503

76600 LE HAVRE

719198

95841

A 2227

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 MAI 1998

EXTRAIT

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit,

Le quatre mai, à dix-sept heures,

A PARIS, 21, rue de Choiseul (75002), dans les locaux de la Société CHEGARAY ASSURANCES,

Les administrateurs de la Société Groupe CHEGARAY se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Vianney de CHALUS.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Vianney de CHALUS, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Hubert CHEGARAY, Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Alain CHEGARAY, Administrateur et Directeur Général,
- Madame Natalie de CHALUS, Administrateur et Directeur Général,
- Monsieur Hugues DUSSEAU, Administrateur,
- Monsieur François CARRETTE, Administrateur.

Le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur Sylvain CHEGARAY de ses fonctions d'Administrateur.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de l'ensemble des six administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Régis LEGRAND, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Monsieur Vianney de CHALUS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Yves CROGUENNEC assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur la libération du capital social, l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997, et sur toutes décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

(...)

II - CONSTATATION DE LA DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président porte à la connaissance du Conseil la décision de Monsieur Sylvain CHEGARAY de mettre fin à ses fonctions d'administrateur.

Prenant acte de cette décision, le Conseil d'Administration remercie Monsieur Sylvain CHEGARAY du temps qu'il a consacré aux affaires sociales, notamment dans l'exercice de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

(...)

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Directeur Général : Natalie de CHALUS

N de Chal